

TERMES DE REFERENCE POUR CONSULTANTS ET PRESTATAIRES INDIVIDUELS

Titre : Consultant national statisticien-démographe
Type de contrat : SSA (contrat de consultant individuel)
Période de la consultation : 45 jours ouvrables
Niveau proposé : NOC
Section : Social Policy
Lieu d'affectation : Basé à Port-au-Prince avec des missions de collecte des données qualitatives sur le terrain

1. CONTEXTE

Le contexte haïtien, plus large que le champ dans lequel s'insère cette analyse de la situation des enfants et des femmes (SitAn) est marqué par d'importants défis tant structurels que conjoncturels qui handicapent les objectifs de réalisation des droits des enfants et des femmes pour lesquels le pays a pris des engagements dans le cadre de la CDE¹ et de la CEDEF². On peut à cet égard noter :

- **Le niveau élevé de la pauvreté tant monétaire que multidimensionnelle**
- **La récurrence des crises humanitaires, doublée d'une crise sociopolitique**
- **Un système scolaire en difficulté qui fait face aux problèmes d'accès et de qualité.**
- **Une insécurité généralisée avec en prime des défis pour la protection de l'enfant.**
- **La persistance des inégalités.**
-

(Voir l'annexe II pour détails additionnels)

En sus de ces problèmes structurels, le nouveau Coronavirus (COVID-19), qui n'épargne guère le pays, s'est rapidement positionné comme étant le problème majeur de sante publique actuel avec des conséquences sanitaires et économiques désastreuses. Du point de vue épidémiologique, contrairement à ce qui se vit ailleurs, en Haïti jusqu'à présent selon les chiffres officiels, le bilan est encore modéré soit 6486 cas confirmés, 123 cas de décès et 7451 cas suspect en date 09 juillet 2020 (MSPP ; 2020). Des mesures ont été prises par le gouvernement haïtien afin de limiter les dégâts. On peut citer l'interdiction sur le regroupement de plus que 5 personnes en milieu clos ou ouvert, l'encouragement du confinement, l'arrêt de fonctionnement de certaines institutions comme l'école, l'église et autres et Le port du masque de protection ou d'un équipement de protection individuelle (journal officiel Le Moniteur #88 du jeudi 21 mai 2020). Malgré ces mesures prises par l'Etat Haïtien, une grande partie de la population résiste à adopter les mesures de prévention contre le covid-19. Aussi, le faible accès à l'eau potable, l'accès difficile à certaines populations à cause de l'insécurité ainsi que les conditions urbaines de transport en commun sont autant de facteurs qui exposent le pays à un risque accru de propagation du virus à grande échelle.

¹ Convention relative aux droits de l'enfant

² Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

**tous les détails spécifiés dans le tableau doivent être obligatoirement fournis*

La dernière mise à jour de l'analyse de la situation des enfants et des femmes en Haïti date de 2016. Depuis lors, le pays a connu plusieurs événements qui ont modifié le cliché des conditions de vie des populations, et partant, la situation des droits humains, notamment pour ces deux catégories vulnérables. Il convient dès lors de dresser un tableau de la situation actuelle, en exploitant les études et les analyses les plus récentes afin de constituer une base référentielle qui sera non seulement un outil d'analyse (génération des connaissances sur les enfants et les femmes), mais aussi de programmation et de plaidoyer à l'échelle nationale. Cette analyse qui se veut réaliste, permettra d'élaborer une vision stratégique claire qui alimentera la réflexion sur les orientations stratégiques de la programmation à venir ainsi que diverses initiatives engagées dans le Pays en matière de réalisation des droits des enfants. En sus du bilan commun de pays (CCA, 2020), la SitAn restera un outil majeur qui viendra compléter cette appréciation générale de la situation nationale dont la finalisation reste une base de réorientation stratégique de l'assistance des Nations Unies en Haïti et dans le contexte du Cadre de Développement Durable (CDD) post-2021.

Ainsi, se basant sur la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et la Convention sur l'Élimination de toutes Formes de Discrimination à l'Égard de la Femme (CEDEF), la SitAn ambitionne de contribuer principalement à l'amélioration des connaissances sur la réalisation des droits du couple mère-enfant, les privations dont il fait face ainsi que les disparités y relatives. Outil stratégique pour la prise de décision, elle vise à générer des évidences sur les conditions de vie des enfants (filles et garçons) et des femmes en Haïti permettant d'alimenter le dialogue politique et le plaidoyer en faveur de la promotion des droits des enfants et des femmes, ainsi que de l'équité. Les connaissances générées par la SitAn seront également utilisées pour guider le processus de programmation dans les domaines des droits de l'enfant et de la femme et de l'équité.

2. BUT

Contribuer à la collecte et à l'analyse des données quantitatives et qualitatives à partir de la revue de la littérature et selon les directives du/de la chef/fe de mission chargé(e) de coordonner le processus d'élaboration de la SitAn pour : (i) une bonne **appropriation** des politiques publiques et programmes nationaux ciblant ces catégories ; (ii) l'**utilisation des évidences** pour le **plaidoyer** en faveur d'une meilleure réalisation des droits de l'enfant et de la femme et de la promotion de l'équité ; (iii) le **développement d'alliances et de partenariats stratégiques** pour la mise en œuvre des politiques publiques tout en articulant les niveaux programmatique et stratégique.

(Voir l'annexe II pour détails additionnels)

3. OBJECTIFS CIBLES

Les objectifs de cette consultation sont les suivants :

- Collecter les données primaires et faire l'analyse des données secondaires suivant en coordination avec le/la chef/fe de mission chargé(e) de l'élaboration de la SitAn en partenariat avec les institutions spécialisées au niveau national (l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique – IHSI ; Institut du Bien-Etre Social et de Recherches – IBESR ; Institut Haïtien de l'Enfance IHE ; ONG nationales et internationales, etc.) ;

**tous les détails spécifiés dans le tableau doivent être obligatoirement fournis*

- Contribuer à l'analyse : (i) des progrès et des disparités en termes de réalisation des droits ; (ii) des obstacles à l'accès des plus défavorisés aux services sociaux de base de qualité ; (iii) des lacunes de capacités des porteurs d'obligation ; (iv) de l'environnement socio-culturel, légal et politique ; et (v) de la vulnérabilité et des capacités de résilience des communautés (y compris les inégalités de revenu, d'accès ou d'utilisation des services) ;
- A partir d'un cadre d'analyse défini par le/la chef/fe de mission chargé(e), identifier les lacunes dans les données et les analyses sur l'iniquité touchant les enfants en Haïti, y compris celles fondées sur le genre ; et identifier les domaines et besoins en matière de renforcement des capacités en vue de doter le pays avec des systèmes d'information qui génèrent des données pertinentes pour actualiser régulièrement la situation des enfants et des femmes ;
- Documenter, à partir des évaluations réalisées, les pratiques prometteuses une revue de la littérature consistante sur les thématiques d'intérêt pour la SitAn avec suivant un cadre d'analyse préalablement défini ;
- Contribuer de façon effective et consistante à la rédaction du document sur l'analyse de la situation des droits des femmes et des enfants en Haïti.

(Voir l'Annexe II pour méthodologie et informations additionnelles)

4. TACHES ASSIGNEES

*(les dates de remise des livrables/produits et les détails sur la façon dont le travail doit être soumis (par exemple la soumission sous forme électronique, copie papier, les logiciels qui devront être utilisés, etc) ainsi que **les indicateurs de performance pour évaluer les résultats** (par exemple la valeur des services rendus par rapport à leurs coûts, etc).*

*

Activités Clés	Méthodologie Attendue	Outils/Données à fournir	Produits Finaux/Livrables	Délais Prévus
Desk review	Recherche et analyse documentaire	Assurer, sur orientation du Consultant chef de mission la collecte des données secondaires et leur exploitation en vue de la contribution à la rédaction du chapitre sur l'environnement facilitateur et les privations multiples Collecte des données qualitatives primaires s et du	Le rapport de synthèse (draft zéro) et l'analyse de la situation de la femme et de l'enfant à l'issue de la revue des publications disponibles L'analyse de l'environnement facilitateur mis en commun	10 jours de travail (03-16 Aout 2020)

**tous les détails spécifiés dans le tableau doivent être obligatoirement fournis*

		<p>recensement du point de vue de l'équité et de la réduction des inégalités sociales</p> <p>Contribution à l'analyse du cadre de la gouvernance (politiques, législation et budgets) et des mécanismes de partenariat pour un environnement favorable aux droits des enfants</p>		
Contribution à l'Analyse causale et des goulots d'étranglement	Organisation de 3 ateliers régionaux à Port-au-Prince, Cayes et Cap Haïtien	<p>Préparation des outils, co-facilitation des ateliers en clinique et production de la synthèse des privations et des vulnérabilités par groupe d'âge, cartographie des risques.</p> <p>Analyses causales et Analyse des Goulots d'Etranglement de l'offre et la demande des services sociaux de base</p>	<p>Draft 1 de la situation de la femme et de l'enfant intégrant les analyses issues des ateliers d'analyse causale et des goulots d'étranglement qui handicapent l'atteinte des objectifs de réalisations des droits des enfants soumis et validé</p> <p>Un document de haute qualité analytique, établissant les causalités qui sous-tendent la non-réalisation des droits des enfants et des femmes, en focalisant l'attention sur les causalités (politiques, cadre légal, systèmes, etc.) qui les sous-tendent soumis et validé.</p> <p>Domaines prioritaires, investissements les</p>	20 jours (entre le 1er et le 25 Septembre)

**tous les détails spécifiés dans le tableau doivent être obligatoirement fournis*

			plus importants et les actions pour l'avenir immédiat, à moyen et à long termes identifiés	
Mise en commun des analyses et rédaction du draft définitif	Croisement des informations et rédaction		Rapport draft définitif de la situation de la femme et de l'enfant suivant le cycle de vie, l'équité, la sensibilité aux risques, soumis et validé Un rapport final de l'analyse mise à jour de la Situation des Enfants validée, soumis et validé avant le 25 Novembre 2020.	15 jours (du 12 au 30 Octobre 2020)

5. PERIODE ET DUREE DE LA CONSULTATION

45 jours de travail sur une période de 3 mois.

6. QUALIFICATIONS NECESSAIRES (Y COMPRIS CONNAISSANCES SPECIALISEES)

Education

1. Avoir un diplôme universitaire avancé (master ou équivalent) en statistiques ou démographie ;
2. Des études additionnelles spécialisées dans le domaine du développement, en particulier dans les domaines de la sante publique ou économiques sont souhaitables.
3. Avoir une bonne capacité dans la facilitation et l'animation d'ateliers ;
4. Avoir une excellente capacité rédactionnelle et de synthèse ;
5. Posséder une parfaite maîtrise de l'outil informatique ;

Expérience requise

1. Au moins 5 années d'expérience avérée dans la conduite d'analyses de situation liées aux problématique similaires ou dans les analyses statistiques et sociodémographiques sur les thématiques d'intérêt pour la SitAn ;

**tous les détails spécifiés dans le tableau doivent être obligatoirement fournis*

2. Posséder une solide connaissance/expérience des approches de programmation basées sur l'équité (equity-focus) et une expérience avérée dans l'analyse des goulots d'étranglements ;

Autres compétences souhaitées

1. Avoir une capacité de travail en équipe et de coordination des travaux ;
2. Expérience dans la rédaction de documents de l'UNICEF, en particulier l'analyse de la situation des enfants est très souhaitable.
3. Une bonne connaissance du processus de planification du système des Nations Unies ; est un atout majeur

Langues

Avoir la maîtrise du Français et une très bonne connaissance de l'Anglais.

7. CONDITIONS DE TRAVAIL

Le travail des consultants est basé sur la finalisation des livrables ; L'UNICEF ne mettra pas à la disposition du Consultant des Bureaux étant donné que l'essentiel du travail, hormis les ateliers sur le terrain et les séances de restitution se fera en mode télétravail.

Le/La consultante devra utiliser son propre matériel de travail.

L'UNICEF applique la politique de tolérance zéro à l'égard toute conduite jugée incompatible avec son mandat et avec les normes de conduite des fonctionnaires des Nations Unies, notamment l'abus ou l'exploitation sexuels, le harcèlement sexuel, l'abus d'autorité et la discrimination. L'UNICEF adhère aussi strictement au principe de la protection de l'enfance. Tout candidat considéré pour un recrutement fera l'objet d'une vérification rigoureuse des références et des antécédents et devra adhérer à ces normes et principes.

8. TITRE DU SUPERVISEUR DIRECT

Chief Social Policy

9. TERMES DU CONTRAT/COÛTS ESTIMATIFS (*incluant les honoraires, DSA, Terminal Expenses, etc*)

Se référer à l'annexe I relative aux termes et conditions régissant les contrats de consultants.

Les candidats sont tenus de fournir dans le cadre de leur application :

- Une offre technique détaillée et une offre financière tout-inclus en gourdes (honoraires et frais connexes), sur la base des termes de références ci-dessus.
- Un curriculum vitae et/ou formulaire P11 (en annexe)
- Une copie du diplôme requis
- Les coordonnées (Nom, téléphone et email) des trois superviseurs les plus récents pour la vérification des références ; y compris le superviseur actuel, si possible.

**tous les détails spécifiés dans le tableau doivent être obligatoirement fournis*

- Être prêt à fournir une attestation d'assurance santé valide, couvrant toute la période de consultation

Le/la consultant (e), sera tenu (e) de se conformer obligatoirement aux règles de sécurité des NATIONS-UNIES.

Tout déplacement officiel devra faire l'objet d'un visa de sécurité (Security clearance)

L'émission d'un contrat de service est conditionnée par l'obtention satisfaisante des références/antécédents et du certificat de sécurité « BSAFE » des NU.

Les honoraires seront payés à la soumission des livrables et sur présentation d'une facture certifiée par le superviseur.

Le paiement final est sujet à une évaluation de performance satisfaisante.

10. VOYAGE RENTRANT DANS LE CADRE DU CONTRAT *(si nécessaire)*

Cette consultance est basée à Port-au-Prince (environ 30 jours) suivi d'une courte mission de terrain de 5 jours chacun (Cayes et Cap-Haitien), soit environ 10 jours de mission sur le terrain.

11. Considérations éthiques à l'annexe II

Approbation du Représentant Adjoint ou du Chef des Operations : _____

Date : _____

1. Legal Status

The individual engaged by UNICEF under this contract as a consultant or individual contractors (the "Contractor") is engaged in a personal capacity and not as representatives of a Government or of any other entity external to the United Nations. The Contractor is neither a "staff member" under the Staff Regulations of the United Nations and UNICEF policies and procedures nor an "official" for the purpose of the Convention on the Privileges and Immunities of the United Nations, 1946. The Contractor may, however, be afforded the status of "Experts on Mission" in the sense of Section 22 of Article VI of the Convention and the Contractor is required by UNICEF to travel in order to fulfill the requirements of this contract, the Contractor may be issued a United Nations Certificate in accordance with Section 26 of Article VII of the Convention.

2. Obligations

The Contractor shall complete the assignment set out in the Terms of Reference for this contract with due diligence, efficiency and economy, in accordance with generally accepted professional techniques and practices.

The Contractor must respect the impartiality and independence of UNICEF and the United Nations and in connection with this contract must neither seek nor accept instructions from anyone other than UNICEF. During the term of this contract the Contractor must refrain from any conduct that would adversely reflect on UNICEF or the United Nations and must not engage in any activity that is incompatible with the administrative instructions and policies and procedures of UNICEF. The Contractor must exercise the utmost discretion in all matters relating to this contract.

In particular, but without limiting the foregoing, the Contractor (a) will conduct him- or herself in a manner consistent with the Standards of Conduct in the International Civil Service; and (b) will comply with the administrative instructions and policies and procedures of UNICEF relating to fraud and corruption; information disclosure; use of electronic communication assets; harassment, sexual harassment and abuse of authority; and the requirements set forth in the Secretary General's Bulletin on Special Measures for Protection from Sexual Exploitation and Sexual Abuse.

Unless otherwise authorized by the appropriate official in the office concerned, the Contractor must not communicate at any time to the media or to any institution, person, Government or other entity external to UNICEF any information that has not been made public and which has become known to the Contractor by reason of his or her association with UNICEF or the United Nations. The Contractor may not use such information without the written authorization of UNICEF, and shall under no circumstances use such information for his or her private advantage or that of others. These obligations do not lapse upon termination of this contract.

3. Title rights

UNICEF shall be entitled to all property rights, including but not limited to patents, copyrights and trademarks, with regard to material created by the Contractor which bears a direct relation to, or is made in order to perform, this contract. At the request of UNICEF, the Contractor shall assist in securing such property rights and transferring them to UNICEF in compliance with the requirements of the law governing such rights.

4. Travel

If UNICEF determines that the Contractor needs to travel in order to perform this contract, that travel shall be specified in the contract and the Contractor's travel costs shall be set out in the contract, on the following basis:

(a) UNICEF will pay for travel in economy class via the most direct and economical route; provided however that in exceptional circumstances, such as for medical reasons, travel in business class may be approved by UNICEF on a case-by-case basis.

(b) UNICEF will reimburse the Contractor for out-of-pocket expenses associated with such travel by paying an amount equivalent to the daily subsistence allowance that would be paid to staff members undertaking similar travel for official purposes.

5. Statement of good health

Before commencing work, the Contractor must deliver to UNICEF a certified self-statement of good health and to take full responsibility for the accuracy of that statement. In addition, the Contractor must include in this statement of good health (a) confirmation that he or she has been informed regarding inoculations required for him or her to receive, at his or her own cost and from his or her own medical practitioner or other party, for travel to the country or countries to which travel is authorized; and (b) a statement he or she is covered by medical/health insurance and that, if required to travel beyond commuting distance from his or her usual place or residence to UNICEF (other than to duty station(s) with hardship ratings "H" and "A", a list of which has been provided to the Contractor) the Contractor's medical/health insurance covers medical evacuations. The Contractor will be responsible for assuming all costs that may be occurred in relation to the statement of good health.

6. Insurance

The Contractor is fully responsible for arranging, at his or her own expense, such life, health and other forms of insurance covering the term of this contract as he or she considers appropriate taking into account, among other things, the requirements of paragraph 5 above. The Contractor is not eligible to participate in the life or health insurance schemes available to UNICEF and United Nations staff members. The responsibility of UNICEF and the United Nations is limited solely to the payment of compensation under the conditions described in paragraph 7 below.

7. Service incurred death, injury or illness

If the Contractor is travelling with UNICEF's prior approval and at UNICEF's expense in order to perform his or her obligations under this contract, or is performing his or her obligations under this contract in a UNICEF or United Nations office with UNICEF's approval, the Contractor (or his or her dependents as appropriate), shall be entitled to compensation from UNICEF in the event of death, injury or illness attributable to the fact that the Contractor was travelling with UNICEF's prior approval and at UNICEF's expense in order to perform his or her obligations under this contract, or was performing his or her obligations under this contract in a UNICEF or United Nations office with UNICEF's approval. Such compensation will be paid through a third-party insurance provider retained by UNICEF and shall be capped at the amounts set out in the Administrative Instruction on Individual Consultants and Contractors. Under no circumstances will UNICEF be liable for any other or greater payments to the Contractor (or his or her dependents as appropriate).

8. Arbitration

(a) Any dispute arising out of or, in connection with, this contract shall be resolved through amicable negotiation between the parties.

(b) If the parties are not able to reach agreement after attempting amicable negotiation for a period of thirty (30) days after one party has notified the other of such a dispute, either party may submit the matter to arbitration in accordance with the UNCITRAL procedures within fifteen (15) days thereafter. If neither party submits the matter for arbitration within the specified time the dispute will be deemed resolved to the full satisfaction of both parties. Such arbitration shall take place in New York before a single arbitrator agreed to by both parties; provided however that should the parties be unable to agree on a single arbitrator within thirty days of the request for arbitration, the arbitrator shall be designated by the United Nations Legal Counsel. The decision rendered in the arbitration shall constitute final adjudication of the dispute.

9. Penalties for Underperformance

Payment of fees to the Contractor under this contract, including each installment or periodic payment (if any), is subject to the Contractor's full and complete performance of his or her obligations under this contract with regard to such payment to UNICEF's satisfaction, and UNICEF's certification to that effect.

10. Termination of Contract

This contract may be terminated by either party before its specified termination date by giving notice in writing to the other party. The period of notice shall be five (5) business days (in the UNICEF office engaging the Contractor) in the case of contracts for a total period of less than two (2) months and ten (10) business days (in the UNICEF office engaging the Contractor) in the case of contracts for a longer period; provided however that in the event of termination on the grounds of impropriety or other misconduct by the Contractor (including but not limited to breach by the Contractor of relevant UNICEF policies, procedures, and administrative instructions), UNICEF shall be entitled to terminate the contract without notice. If this contract

is terminated in accordance with this paragraph 10, the Contractor shall be paid on a pro rata basis determined by UNICEF for the actual amount of work performed to UNICEF's satisfaction at the time of termination. UNICEF will also pay any outstanding reimbursement claims related to travel by the Contractor. Any additional costs incurred by UNICEF resulting from the termination of the contract by either party may be withheld from any amount otherwise due to the Contractor under this paragraph 10.

11. Taxation

UNICEF and the United Nations accept no liability for any taxes, duty or other contribution payable by the consultant and individual contractor on payments made under this contract. Neither UNICEF nor the United Nations will issue a statement of earnings to the consultant and individual contractor.

Contexte (suite)

Le contexte haïtien, plus large que le champ dans lequel s'insère cette analyse de la situation des enfants et des femmes (SitAn) est marqué par d'importants défis tant structurels que conjoncturels qui handicapent les objectifs de réalisation des droits des enfants et des femmes pour lesquels le pays a pris des engagements dans le cadre de la CDE³ et de la CEDEF⁴. On peut à cet égard noter :

- **Le niveau élevé de la pauvreté tant monétaire que multidimensionnelle** qui se manifeste par un accès limité aux services sociaux de base est le reflet du cumul de vulnérabilités auxquelles sont soumises les couches les plus vulnérables qui constituent l'écrasante majorité de la population. Avec un avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,456 (Rapport PNUD, 2019), le pays figure parmi les 12 États les plus fragiles au monde, et les cinq dont l'indice d'inégalité de genre⁵ est le plus élevé. Plus de 58.5% de la population vit avec moins de 1 US\$ par jour par personne. Haïti figure parmi les pays avec une incidence élevée de l'ultra-pauvreté (41,3% de la population en 2016)⁶. La combinaison de l'exposition aux risques et de l'absence ou l'insuffisance de la capacité à y faire face, sans pertes dommageables, aux stress et aux chocs, a un impact plus dévastateur pour les couches pauvres et vulnérables. Ces privations se situent à différents domaines de droit, comme le droit à la nutrition, à la santé, à l'eau potable, à l'assainissement, au logement et à la protection contre toutes formes de violences et d'abus et à l'éducation, etc. Cette situation est essentiellement due à la pauvreté, à l'absence de pourvoyeurs de richesse au sein du ménage et au défaut de protection sociale. Les mécanismes de protection sociale mis en œuvre s'avèrent peu efficaces pour réduire de manière durable la vulnérabilité des enfants et des femmes et au-delà améliorer leur résilience.
- **La récurrence des crises humanitaires, doublée d'une crise sociopolitique** continue qui fragilise les institutions et ont contribué à l'affaiblissement progressif de la croissance économique (le taux annuel moyen de la croissance économique est estimée à 1,8% entre 2007 et 2018, pour une population qui croît au rythme de 1,2% annuellement). La conjoncture récente est marquée par le creusement du déficit budgétaire (4,3% du PIB en 2018 contre 1,9% en 2017), la rapide dépréciation de la Gourde face au dollar américain et une inflation à deux chiffres, soit 19,1% en glissement annuel en juillet 2019 (IHSI, 2019)⁷ affectant davantage les ménages les plus pauvres. La sécheresse qui a frappé le pays pendant

³ Convention relative aux droits de l'enfant

⁴ Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

⁵ L'indice d'inégalité de genre (IIG) est un indice créé par les Nations unies destiné à évaluer les différences entre les sexes dans la distribution des progrès et à estimer la perte de développement humain due aux écarts de traitement entre hommes et femmes. Il fait partie des indices de développement humain.

⁶ Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (2019). *Global Multidimensional Poverty Index 2019. Illuminating Inequalities*, New York, NY: OPHI, PNUD.

⁷ Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI). (2019) *Indices des prix à la consommation en juillet 2019*. Port-au-Prince, Haïti : Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

deux années consécutives, la hausse des prix des denrées alimentaires de base, l'inflation et la dépréciation de la gourde (HTG) ont tous gravement compromis la résilience des ménages. Environ 3,7 millions d'Haïtiens sont en situation d'insécurité alimentaire et environ 65 500 enfants de moins de 5 ans sont touchés par la malnutrition aiguë. Quelques 850 000 personnes vulnérables ont besoin d'accéder aux soins de santé primaires, y compris aux services de santé maternelle et infantile. On estime que 10 000 Haïtiens se voient refuser l'accès à la République dominicaine et sont déportés tous les mois, la plupart des personnes expulsées arrivant en Haïti dans des conditions précaires. En guise de conséquences de ces situations ces crises humanitaires, figure en bonne place la difficulté de mettre en exergue le nexus humanitaire-développement-paix dans un environnement programmatique marqué par une fatigue de plus en plus observable chez les bailleurs de fonds.

- **Un système scolaire en difficulté qui fait face aux problèmes d'accès et de qualité.** L'analyse sectorielle réalisée en 2019 a révélé que le système éducatif haïtien, malgré les progrès réalisés en termes d'accès, continue à faire face à de nombreux défis, avec des apprentissages mal maîtrisés, des conditions matérielles insuffisantes, des enseignants peu qualifiés, souvent faiblement rémunérés et aux conditions d'emploi et de travail précaires. L'accès à l'école restent encore difficile pour un très grand nombre d'enfants dont les familles peinent à assumer les coûts trop élevés. Ces dysfonctionnements sont liés à la forte dominance de l'offre privée d'éducation dont les coûts constituent encore des barrières pour les ménages en absence de subventions par l'Etat. Au cours de la crise de Septembre-Décembre 2019, le Ministère de l'Éducation (MENFP) a estimé qu'au moins 9,600 institutions scolaires (principalement au Nord, Ouest et Sud) sont restées fermées, soit 54% des établissements et que plus de 2 millions d'enfants régulièrement inscrits (55% des effectifs totaux).
- **Une insécurité généralisée avec en prime des défis pour la protection de l'enfant.** La montée de l'insécurité, surtout dans les zones urbaines de la capitale et de plusieurs départements (Sud et Gonaïves, entre autres) a généré un contexte favorable à la montée de l'insécurité, surtout pour les enfants issues des couches pauvres et vulnérables. Les enfants, plus particulièrement ceux en dehors du système scolaire, sont davantage exposés en ce sens qu'ils sont facilement recrutés ou associés aux gangs, ce qui pourrait les amener à subir ou à commettre les violences. Au-delà de ces préoccupations immédiates, un tel climat d'insécurité est susceptible d'exacerber l'exploitation sexuelle (échange de services sexuels contre de l'argent, des biens ou des services) des filles et des garçons
- **La persistance des inégalités.** Haïti reste le pays le plus inégalitaire du continent et du monde⁸. On estime que 1% des plus riches dispose de 50 fois plus de richesse que les 10% les plus pauvres. La majorité des pauvres (82%) résident en milieu rural. L'inégalité de revenus des ménages, mesurée par le coefficient Gini, est de 0,676. Il existe également une très forte hétérogénéité au sein de chaque région (aire métropolitaine, autre urbain et rural).

⁸ World Bank, 2015, 'Haiti: Towards a New Narrative'

**tous les détails spécifiés dans le tableau doivent être obligatoirement fournis*

Peu de progrès ont été réalisés par rapport à cette concentration de la pauvreté en milieu rural ces dernières années. Le monde rural emploie la grande majorité de sa population dans le secteur agricole où la valeur ajoutée reste limitée, principalement par manque d'investissement. Cette situation a conduit à la rupture du contrat social entre l'Etat et ses administrés. Les services publics sont régulièrement paralysés avec parfois la fermeture prolongée des institutions qui assurent l'offre des services de base.

BUT (suite)

La SitAn utilisera une approche multidimensionnelle qui cadre avec l'approche « Droits Humains » tout en mettant en exergue les principes d'équité dans l'utilisation des services et cela suivant le cycle de vie.

L'approche fondée sur les droits humains vise la réalisation des droits de tous, surtout des groupes les plus défavorisés. Elle permettra d'identifier et d'adresser les causes immédiates, sous-jacentes et structurelles des privations dont souffrent les enfants et de proposer des stratégies appropriées de réponse en vertu des contextes socio-politique et économique qui prévalent en Haïti.

L'approche basée sur l'équité mettra un accent particulier sur l'analyse de l'ampleur et des tendances des disparités en matière de réalisation des droits et la compréhension des causes associées à celles-ci, et de réduire les formes d'injustices évitables qui handicapent la réalisation des droits. Ainsi, le but recherché par la SitAn est de comprendre les causes de l'iniquité afin de soutenir la définition des politiques et des interventions permettant à chaque enfant – et en particulier ceux qui souffrent des plus grandes privations – d'avoir accès à la nutrition, à la santé, à l'eau potable et à l'assainissement, à l'éducation, à la protection et à tout autre service nécessaire pour sa survie et son développement. En se fondant sur ces deux approches, l'analyse devrait ambitionner de dresser un tableau le plus objectif possible de la situation en mettant l'accent sur les droits non réalisés tout en relevant le défaut d'équité.

L'approche adoptée devra être portée sur les risques afin examiner les risques et les moteurs des crises humanitaires, des catastrophes, de l'urbanisation non planifiée, des conditions météorologiques extrêmes et des urgences, y compris les crises prolongées aux niveaux national et local et l'état de préparation des différents niveaux de gouvernement et d'autres parties prenantes pour atténuer ces risques, y compris les risques de nature transnationale. Il est attendu la mise en place d'un profil de ces risques et une évaluation de la façon dont ces risques pourraient affecter les enfants et leurs familles et communautés.

La mise à jour de la SitAn se veut **participative**, donnant une opportunité de pleine participation aussi bien aux détenteurs de droits (dont les enfants à travers les structures de participation) qu'aux porteurs d'obligations issus des services techniques centraux et déconcentrés du Gouvernement, des Organisations non Gouvernementales (ONG) et associations, des partenaires d'aide au développement, des collectivités territoriales décentralisées et autres entités d'intérêt.

Une analyse participative départementale devrait permettre d'apprécier la perception et la manifestation de la pauvreté par différents groupes d'âge.

L'analyse sera construite suivant l'approche du *cycle de vie*, modèle qui met en avant les moments clés dans la vie de l'enfant (filles et garçons) et de la femme adulte. Les périodes considérées sont celles de la tranche infanto-juvénile (0 à 5 ans), de l'éducation et de la formation de base (6 à 11 ans), de l'adolescence (12 à 18 ans) et le groupe portant sur la femme adulte, notamment celle en âge de procréer.

La programmation a l'UNICEF accorde de plus en plus d'importance aux normes sociales définies comme des comportements qui sont interdépendants et conditionnés par les attentes du groupe – et aux adolescents, en vue des changements démographiques dans les pays en voie de développement, y compris Haïti. La SitAn devra intégrer une dimension qui mette suffisamment en relief le rôle des normes sociales dans les relations de genre et qui s'exprime de façon transversale et structurelle, exacerbant les privations multiples dont font face les filles⁹.

OBJECTIFS (Suite)

....A ce titre, les questions suivantes seront explorées :

Environnement facilitateur

- Quels groupes de population sont concernés par les lois nationales / infranationales ; les politiques, y compris les budgets ; conflit ; et facteurs économiques, sociaux et environnementaux qui conduisent à des inégalités ?
- Comment le contexte plus large du pays contribue-t-il aux droits de l'enfant et au bien-être des jeunes ? À l'inverse, quels macro-facteurs exacerbent les inégalités ? Quelles solutions innovantes accélèrent l'inclusion développement ?
- Comment les institutions - régionales, nationales, infranationales, privées, publiques, confessionnelles, communautaires, etc. – remplissent systématiquement leurs obligations en matière de services inclusifs et offrent des opportunités aux enfants et aux jeunes ?

Causes, défis et risques

- Quels facteurs spécifiques ont contribué à la réalisation des droits et du bien-être des enfants ? Quels sont les principales violations des droits de l'enfant en Haïti ? Quels sont les principaux facteurs, y compris les risques, qui empêchent la réalisation des droits de l'enfant et leur bien-être ? Quels sont les obstacles et les causes immédiates, sous-jacentes et structurelles de privation des enfants et des femmes à l'accès et à l'utilisation des services

⁹ L'élaboration d'une cartographie des normes sociales en rapport avec les pratiques familiales essentielles en Haïti est actuellement en cours et devrait analyser cet aspect.

sociaux de base ? Quels risques (conflits, risques naturels, etc.) sont-ils susceptibles d'affecter les schémas de privation et d'exclusion, d'exacerber ou de créer des barrières et des goulots d'étranglement ?

- Quels sont les principaux facteurs à l'origine des inégalités dans la réalisation des droits et du bien-être des enfants ? Comment les enfants sont-ils engagés comme agents actifs dans la prise de décisions ?
- Les enfants et les jeunes, en particulier les plus vulnérables, jouissent-ils de leurs droits (disponibilité, accès, utilisation), couverture adéquate et efficace des commodités, services et opportunités ?

Droits de l'enfant et bien-être : progrès et iniquités

- Quels progrès ont été enregistrés dans la réalisation des droits et du bien-être des enfants dans les tranches d'âge définies comme les nouveau-nés, les enfants de moins de 5 ans, les jeunes enfants (6-11 ans) les enfants plus âgés et les adolescents (12-18 ans), tels que définis contexte national, littérature et données probantes ?
- Les progrès ont-ils été inégaux ? Quelle est l'ampleur ou la profondeur des privations subies par les groupes marginalisés, tels que les filles et les femmes, celles qui vivent dans la pauvreté, les enfants handicapés, les minorités et les enfants réfugiés, etc. ? Qui sont les groupes laissés pour compte, où et pourquoi ? Qui, parmi les enfants laissés pour compte, faire face à des privations et des désavantages graves et / ou croisés, ou à de multiples formes de discrimination les susceptibles d'être les plus en en arrière ? Dans quelle mesure les enfants résistent-ils aux chocs et aux facteurs de stress ?

Problématiques globales et régionales

- Quels sont les problèmes globaux et régionaux qui ont un impact sur les droits et le bien-être des enfants ? Y a-t-il des progrès accomplis dans le traitement des observations finales des rapports périodiques de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et les traités connexes relatifs aux droits de l'homme ? Quelles sont les problèmes et problématiques transfrontalières (migrations, trafic, numérisation, etc.) sont-ils traités / exploités à grande échelle ?
- Comment la réalisation des droits et du bien-être des enfants contribue-t-elle à la réalisation des ODD \ et aborder les questions émergentes au niveau du pays ?

Méthodologie

L'analyse de la situation utilisera une méthode mixte incluant une approche quantitative et une approche qualitative. L'approche quantitative consistera à faire une analyse des données secondaires issues des systèmes d'information de routine, des études, des recherches et autres données disponibles qui permettront de dégager, dans le temps et dans l'espace, les niveaux des couvertures des principaux indicateurs en matière de droits des enfants et des femmes.

L'approche qualitative consistera à compléter l'analyse quantitative avec des informations qui expliquent les facteurs de succès et les bonnes pratiques pour les indicateurs en bonne voie, ainsi que les causes et les goulots d'étranglement pour les indicateurs à faible couverture. Il s'agira de faire d'une part une analyse de la revue documentaire de la littérature existante mais aussi et surtout d'engager des discussions participatives et inclusives avec des obligataires et des détenteurs des droits pour collecter l'ensemble des informations qualitatives nécessaires pour l'analyse de la situation. Les méthodes qualitatives incluront principalement des entretiens approfondis, des groupes de discussion, des ateliers de réflexion (analyse causale) et de l'observation.

CONSIDERATIONS ETHIQUES

Les considérations éthiques seront prises en compte au cours de l'analyse des données secondaires et lors de la collecte des données qualitatives en vue de garantir le respect et la protection des obligataires et des détenteurs des droits ayant été consultés conformément aux directives de l'UNICEF en matière d'éthique dans la collecte et l'analyse des données issues des sujets humains [UNICEF Procedure for Ethical Standards in Research, Evaluation, Data Collection and Analysis (2015)]. En effet, compte tenu du fait que la SitAn pourra impliquer la participation de différentes catégories de personnes (adultes, adolescents, jeunes, enfants), il est nécessaire que des mesures particulières soient prises par le consultant pour garantir les aspects éthiques vis-à-vis de ces personnes, en particulier en ce qui concerne les groupes les plus vulnérables dont les enfants. Cela implique, au minimum, que tous les outils de collecte des données devront être révisés par un comité éthique externe et que la phase de collecte des données ne pourra pas commencer avant d'avoir intégré les commentaires du comité éthique et recevoir son approbation formelle. UNICEF a établi au niveau global un contrat (LTA) pour des services de révision éthique externe et ce dispositif pourra être utilisé au cas où le consultant sélectionnée ne se réfère pas à un comité de révision éthique ou si les mécanismes engagés à cette fin ne sont pas jugés suffisants selon la procédure de l'UNICEF sur les normes éthiques en matière de collecte et analyse des données.

Concernant la participation d'enfants, l'équipe devra également réviser et appliquer les normes du guide sur la recherche éthique impliquant des enfants [Ethical Research Involving Children (2013)].

ANNEX II: INFORMATIONS ADDITIONNELLES UTILES

Enfin, le consultant retenu développera une méthodologie détaillée qui devra être également attentive au concept de « Do no harm » de manière que le dispositif proposé ne génère pas d'effets négatifs pour les personnes impliquées dans le processus, spécialement les enfants et les femmes.

**tous les détails spécifiés dans le tableau doivent être obligatoirement fournis*